

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **DEON INTERNATIONAL SA**, Av. Baumettes 17,
1020 Renens
2.

Date du prononcé de dissolution: 10.12.2016
3.

Suspension de faillite: 15.03.2017
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 03.04.2017
5.

Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But de la société : en Suisse et à l'étranger, gestion et administration de crédits; commerce de tout bien; services, conseils et développement dans divers domaines, en particulier ceux des télécommunications, de l'alimentation, de la santé et de l'emballage.

Office des faillites de Lausanne

021 316 65 15

1014 Lausanne Adm cant

03411823